

Paysan-herboriste

RNCP37980 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	211
Formacode(s)	21001, 21013
Code(s) ROME	H2102, A1414, D1403, A1416, M1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	20/09/2023
Date d'échéance	20/09/2026

Certificateur(s)

FEDERATION DES PAYSAN-NE-S HERBORISTES · SIRET : 83304209600010

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
EPLEFPA DE LONS LE SAUNIER	193908100 00012	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DU VALENTIN	192607653 00016	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La filière Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) englobe la culture et la cueillette régulière de plus de 300 espèces de plantes à parfum, aromatiques et médicinales commercialisées et plus de 1 000 produits (plantes sèches, cosmétiques, huiles essentielles, compléments alimentaires, produits d'entretien, ...).

Les Paysan-Herboriste a une place singulière au sein de la filière PPAM. Il exerce une activité agricole. En ce sens, il cultive généralement, sur des petites surfaces et selon des pratiques agroécologiques, de nombreuses plantes. Il effectue également de la cueillette de plantes sauvages. Il fabrique et vend ses préparations en circuits courts en informant sur ses produits. Il intervient donc dans toutes les étapes du processus de la production à la commercialisation.

La profession de Paysan-Herboriste est ainsi définie comme la pratique, dans le respect de l'agroécologie paysanne, de la biodiversité et du lien au terroir et au territoire :

- de la cueillette, culture, transformation, des plantes alimentaires, aromatiques et médicinales (tisanes, sirops, compléments alimentaires, huiles essentielles, hydrolats, cosmétiques...);
- de la commercialisation en circuits-courts des produits élaborés à la ferme et de l'information sur ces produits élaborés avec des plantes, dans le respect de la réglementation (notamment sur les allégations nutritionnelles et de santé, règlement CE n°1924-2006).

L'ensemble de ces activités est réalisé dans le respect des normes et réglementations en vigueur : hygiène et sécurité alimentaire, réglementation encadrant l'information au consommateur, sécurité au travail, réglementation commerciale, normes environnementales.

ACTIVITÉS VISÉES

La CUEILLETTE de plantes aromatiques ou médicinales sauvages. Le paysan-herboriste travaille avec le vivant, en échange avec le milieu, dans le respect de la ressource et le souci de la qualité des plantes. Il cueille des plantes sauvages selon les critères de l'Agriculture Biologique et/ou d'un cahier des charges spécifiques dans l'objectif d'une transformation ultérieure, en favorisant les cueillettes de proximité. Il identifie les plantes, détermine les parties à cueillir et adapte son geste de cueillette en conscience, selon l'éthique professionnelle et en respectant la réglementation. Il prend soin des plantes ou parties de plantes cueillies jusqu'à leur transformation.

La CULTURE de plantes aromatiques et médicinales. Ancré dans son terroir, sa flore et ses traditions locales, le paysan-herboriste cultive des plantes aromatiques et médicinales selon les principes de l'Agriculture Biologique et/ou de cahier des charges spécifiques. Il assure la préparation des cultures, leur suivi et entretien jusqu'à la récolte dans le respect du sol, de la plante et de l'individu. Il cultive une surface agricole à taille humaine, en privilégiant les pratiques manuelles, en s'appuyant sur et actualisant le savoir traditionnel. Il cultive les plantes selon l'éthique professionnelle du paysan-herboriste et en respectant la réglementation en vigueur.

Les TRANSFORMATIONS des plantes aromatiques et médicinales. Le paysan-herboriste valorise ses produits en circuits courts au travers d'une gamme diversifiée de transformations alimentaires, cosmétiques, compléments alimentaires... Il maîtrise les process de fabrication selon les critères de l'Agriculture Biologique et/ou de cahier des charges spécifiques. Il maîtrise les réglementations afférentes. Il réalise ses transformations de façon qualitative et en autonomie, selon l'éthique professionnelle du paysan-herboriste. Les transformations sont le prolongement direct de l'activité agricole (culture, cueillette) et participent à l'équilibre financier de l'activité.

La COMMERCIALISATION en circuits courts des plantes aromatiques et médicinales. Le paysan-herboriste commercialise ses plantes et produits élaborés avec des plantes selon une diversité de circuits de commercialisation en circuits courts (vente directe au consommateur ou avec un intermédiaire au maximum). De ce fait, il élabore une stratégie de commercialisation en lien avec son territoire. Il répond aux consommateurs en demande de produits de qualité et d'informations sur les propriétés et le bon usage des plantes et produits élaborés avec les plantes et transmet les savoirs traditionnels et actuels dans le respect de la réglementation en vigueur et de l'éthique professionnelle du paysan-herboriste.

La CONCEPTION et le PILOTAGE de son activité de paysan-herboriste. Le paysan-herboriste construit un projet professionnel qui lui ressemble, en prenant en compte ses aspirations, ses compétences, l'environnement humain, naturel et économique dans lequel il évolue. Il suit de façon économique et financière son activité en vue de dégager un revenu qui corresponde à ses besoins et ses aspirations, dans le respect des consommateurs et de la ressource. Il gère les aspects administratifs relatifs à son activité en se conformant aux réglementations en vigueur. S'il exerce principalement seul, le paysan-herboriste est régulièrement amené à travailler avec un/des salariés et accueillir un/des stagiaires sur son entreprise. Il anime alors son équipe et assure les aspects RH. Le paysan-herboriste conçoit et pilote son activité dans un cadre éthique et déontologique explicite.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Choisir ses sites de cueillette de façon éclairée et concertée en s'appuyant sur une observation fine des sites et des plantes présentes afin d'assurer une récolte respectueuse de la ressource et de la réglementation

Cueillir au bon moment à partir d'indicateurs déterminés (stades phénologiques, conditions météorologiques, observation du site, ...) afin d'obtenir la meilleure qualité de la plante ou partie de plante recherchée

Organiser la cueillette, de la ferme au site et retour, en prenant en compte les aspects temps, matériels et outils nécessaires aux différentes étapes afin de préserver la qualité des plantes ou parties de plantes recherchées

Identifier de façon certaine les plantes destinées à la cueillette de façon à garantir l'authenticité botanique, la qualité, la traçabilité des plantes et/ou des produits élaborés avec des plantes destinés à la vente

Mettre en œuvre des activités de cueillette en respectant la ressource et le site de cueillette afin de s'inscrire dans des pratiques agroécologiques de préservation et protection de la biodiversité, des ressources végétales et de leurs milieux, en concertation avec les autres acteurs de terrain

Traiter de façon optimale les plantes cueillies jusqu'au retour à la ferme en utilisant outils et méthodes adaptées et en assurant la traçabilité des actions conduites afin de préserver les qualités des plantes et la sécurité du consommateur

Préparer, en fonction du biotope, l'implantation des cultures choisies, afin de respecter le sol et la plante, en prenant en compte l'éthique professionnelle et le bien-être du paysan-herboriste et en se dotant d'outils permettant d'assurer un suivi cultural

Conduire les cultures de façon respectueuse de l'écosystème local en choisissant des itinéraires pratiques et techniques réfléchis et adaptés au terrain, aux plantes et au paysan-herboriste

Optimiser la récolte afin de garantir une qualité optimale des propriétés organoleptiques des plantes ou parties de

plantes choisies selon la finalité de leur utilisation, en privilégiant des techniques ergonomiques

Anticiper l'année de culture suivante à partir d'un bilan et d'un prévisionnel, en réalisant les activités d'intersaison nécessaires et en tenant compte de la nécessaire rotation des cultures et couverts végétaux

Conduire de façon qualitative et en autonomie un atelier de séchage de plantes ou parties de plantes dans le respect de la réglementation et en visant un renouvellement annuel des stocks afin de garantir la bonne conservation des qualités organoleptiques et des propriétés des plantes

Conduire de façon qualitative et en toute sécurité un atelier de distillation de plantes ou parties de plantes dans le respect des process et de la réglementation dans une démarche éco-responsable et durable

Conduire de façon qualitative et en toute sécurité un atelier de transformation alimentaire ou cosmétique de plantes ou parties de plantes dans le respect des process et de la réglementation dans une démarche éco-responsable et durable

Piloter dans le respect de l'écosystème l'ensemble des activités de transformation d'un point de vue organisationnel, administratif et réglementaire

Construire et vivre une stratégie de commercialisation en fonction de ses produits et ses besoins, conforme à son éthique et respectueuse de l'environnement humain et économique local

Communiquer de façon adaptée à sa stratégie de commercialisation dans le respect de la réglementation (notamment le règlement CE n°1924/2006) en choisissant des supports et outils personnalisés

Valoriser ses plantes ou produits élaborés avec des plantes aromatiques et médicinales en vendant en circuit-court et en apportant une information sur les propriétés et le bon usage des plantes dans le respect de la réglementation afin de garantir la sécurité du consommateur

Transmettre lors des échanges avec le public les savoirs et savoirs faire populaires et traditionnels et actuels concernant la connaissance et l'usage des plantes médicinales afin d'aider chaque personne à accéder et se réapproprier cet héritage culturel, dans le respect de la réglementation

Gérer et consigner des encaissements, assurer la tenue d'un livre comptable afin d'assurer la gestion de la comptabilité et effectuer les déclarations obligatoires

Se positionner, concevoir et construire son projet d'installation en tant que paysan-herboriste dans un environnement naturel, économique et humain identifié en prenant en compte ses aspirations, besoins et moyens

Piloter son activité de paysan-herboriste sur les plans humain, économique, financier, commercial, administratif, fiscal et social en se dotant d'outils adaptés à son activité et répondant aux exigences externes

S'inscrire dans un cadre éthique et déontologique pour l'exercice de son métier de paysan-herboriste en se référant au sens à donner à ses activités et aux repères donnés par les organisations professionnelles de référence

Blocs de compétences

RNCP37980BC01 — Cueillir des plantes aromatiques et médicinales sauvages

LISTE DE COMPÉTENCES

Choisir ses sites de cueillette de façon éclairée et concertée en s'appuyant sur une observation fine des sites et des plantes présentes afin d'assurer une récolte respectueuse de la ressource et de la réglementation

Cueillir au bon moment à partir d'indicateurs déterminés (stades phénologiques, conditions météorologiques, observation du site, ...) afin d'obtenir la meilleure qualité de la plante ou partie de plante recherchée

Organiser la cueillette, de la ferme au site et retour, en prenant en compte les aspects temps, matériels et outils nécessaires aux différentes étapes afin de préserver la qualité des plantes ou parties de plantes recherchées

Identifier de façon certaine les plantes destinées à la cueillette de façon à garantir l'authenticité botanique, la qualité, la traçabilité des plantes et/ou des produits élaborés avec des plantes destinés à la vente

Mettre en œuvre des activités de cueillette en respectant la ressource et le site de cueillette afin de s'inscrire dans des pratiques agroécologiques de préservation et de protection de la biodiversité, des ressources végétales et de leurs milieux, en concertation avec les autres acteurs de terrain.

Traiter de façon optimale les plantes cueillies jusqu'au retour à la ferme en utilisant outils et méthodes adaptées et en assurant la traçabilité des actions conduites afin de préserver les qualités des plantes et la sécurité du consommateur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation réelle de cueillette et entretien

RNCP37980BC02 — Cultiver des plantes aromatiques et médicinales

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer, en fonction du biotope, l'implantation des cultures choisies, afin de respecter le sol et la plante, en prenant en compte l'éthique professionnelle et le bien-être du paysan-herboriste et en se dotant d'outils permettant d'assurer un suivi cultural

Conduire les cultures de façon respectueuse de l'écosystème local en choisissant des itinéraires pratiques et techniques réfléchis et adaptés au terrain, aux plantes et au paysan-herboriste

Optimiser la récolte afin de garantir une qualité optimale des propriétés organoleptiques des plantes ou parties de plantes choisies selon la finalité de leur utilisation, en privilégiant des techniques ergonomiques

Anticiper l'année de culture suivante à partir d'un bilan et d'un prévisionnel, en réalisant les activités d'intersaison nécessaires et en tenant compte de la nécessaire rotation des cultures et couverts végétaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation réelle - Observation et analyse de la conduite culturale de 2 plantes différentes sur site de culture et entretien

RNCP37980BC03 — Transformer des plantes aromatiques et médicinales

LISTE DE COMPÉTENCES

Conduire de façon qualitative et en autonomie un atelier de séchage de plantes ou parties de plantes dans le respect de la réglementation et en visant un renouvellement annuel des stocks afin de garantir la bonne conservation des qualités organoleptiques et des propriétés des plantes

Conduire de façon qualitative et en toute sécurité un atelier de distillation de plantes ou parties de plantes dans le respect des process et de la réglementation dans une démarche éco-responsable et durable

Conduire de façon qualitative et en toute sécurité un atelier de transformation alimentaire ou cosmétique de plantes ou parties de plantes dans le respect des process et de la réglementation dans une démarche éco-responsable et durable

Piloter dans le respect de l'écosystème l'ensemble des activités de transformation d'un point de vue organisationnel, administratif et réglementaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présentation lors d'un entretien de deux produits finis transformés en amont :

- mélange de plantes sèches en tisane
- autre produit fini : produit de distillation ou cosmétique ou transformation alimentaire

RNCP37980BC04 — Commercialiser en circuits courts des plantes aromatiques et médicinales

LISTE DE COMPÉTENCES

Construire et vivre une stratégie de commercialisation en fonction de ses produits et ses besoins, conforme à son éthique et respectueuse de l'environnement humain et économique local

Communiquer de façon adaptée à sa stratégie de commercialisation dans le respect de la réglementation (notamment le règlement CE 1924/2006) en choisissant des supports et outils personnalisés

Valoriser ses plantes ou produits élaborés avec des plantes aromatiques et médicinales en vendant en circuits courts et en apportant une information sur les propriétés et le bon usage des plantes

dans le respect de la réglementation afin de garantir la sécurité du consommateur

Transmettre lors des échanges avec le public les savoirs et savoirs faire populaires et traditionnels et actuels concernant la connaissance et l'usage des plantes médicinales afin d'aider chaque personne à accéder et se réapproprier cet héritage culturel, dans le respect de la réglementation

Gérer et consigner des encaissements, assurer la tenue d'un livre comptable afin d'assurer la gestion de la comptabilité et effectuer les déclarations obligatoires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Analyse territoriale de l'environnement commercial et présentation de la stratégie commerciale et entretien

Mise en situation reconstituée de vente/information suivie d'un entretien avec le jury

RNCP37980BC05 — Concevoir et piloter son activité de paysan-herboriste

LISTE DE COMPÉTENCES

Se positionner, concevoir et construire son projet d'installation en tant que paysan-herboriste dans un environnement naturel, économique et humain identifié en prenant en compte ses aspirations, besoins et moyens

Piloter son activité de paysan-herboriste sur les plans humain, économique, financier, commercial, administratif, fiscal et social en se dotant d'outils adaptés à son activité et répondant aux exigences externes
S'inscrire dans un cadre éthique et déontologique pour l'exercice de son métier de paysan-herboriste en se référant au sens à donner à ses activités et aux repères donnés par les organisations professionnelles de référence

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présentation de son projet d'installation ou de son activité de Paysan-Herboriste
Présentation suivie d'un entretien

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le métier de Paysan-Herboriste relève du secteur agricole et plus particulièrement de la filière des PPAM, plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Paysan-Herboriste

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les plantes médicinales et autres plantes s'entendent ici comme :

- la liste des plantes ou parties de plantes qui peuvent être vendues librement hors pharmacie en application de l'article L. 4211-1 du Code de la santé publique (« CSP »), qui sont au nombre de 148, qui est donnée par l'article D. 4211-11 CSP ;
- les plantes non inscrites à la pharmacopée qui peuvent être vendues sans restriction (dans le respect de la réglementation applicable en fonction de l'usage prévu et notamment, pour un usage alimentaire, dans le respect du Règlement (UE) n°2015/2283 du 25 novembre 2015 relatif aux nouveaux aliments).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 161 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée) E3X20 — Ouvriers peu qualifiés des industries agro-alimentaires · tension 4/5 (Élevée) E3X40 — Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires · tension 5/5 (Très élevée) E5X70 — Techniciens des industries de process · tension 4/5 (Élevée) E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process · tension 5/5 (Très élevée) R2X83 — Représentants auprès des particuliers · tension 5/5 (Très élevée) R4X91 — Technico-commerciaux · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	163 944
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	64 %

Familles professionnelles (FAP)

A0X40 — Agriculteurs
A1X40 — Maraîchers et horticulteurs
A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles
A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture
E3X20 — Ouvriers peu qualifiés des industries agro-alimentaires
E3X40 — Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires
E5X70 — Techniciens des industries de process
E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process
L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés
R2X83 — Représentants auprès des particuliers
R4X91 — Technico-commerciaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les candidats à la certification doivent justifier :

- d'un niveau 4 ou supérieur ;
- et d'au minimum 3 mois d'expérience dans le secteur agricole (emploi, stages, ...).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury de la délivrance de la certification est composé des membres de la commission de certification. La commission de certification est composée de 7 membres, tous paysans-herboristes, dont plus de la moitié (4) sont extérieurs aux instances décisionnaires du certificateur FPH.

Les jurys d'évaluation de chacun des 5 blocs de compétences sont composés de 2 membres : un formateur et un professionnel, paysan-herboriste ou conseiller en herboristerie selon les blocs, ne connaissant pas le candidat. Invitation est faite aux organismes de formation habilités à se coordonner pour échanger leurs formateurs, les membres de jury ne pouvant évaluer un bloc pour lequel ils ont été formateurs pour les candidats se présentant à l'évaluation.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury de la délivrance de la certification est composé des membres de la commission de certification. La commission de certification est composée de 7 membres, tous paysans-herboristes, dont plus de la moitié (4) sont extérieurs aux instances décisionnaires du certificateur FPH.

Les jurys d'évaluation de chacun des 5 blocs de compétences sont composés de 2 membres : un formateur et un professionnel, paysan-herboriste ou conseiller en herboristerie selon les blocs, ne connaissant pas le candidat. Invitation est faite aux organismes de formation habilités à se coordonner pour échanger leurs formateurs, les membres de jury ne pouvant évaluer un bloc pour lequel ils ont été formateurs pour les candidats se présentant à l'évaluation.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury de la délivrance de la certification est composé des membres de la commission de certification. La commission de certification est composée de 7 membres, tous paysans-herboristes, dont plus de la moitié (4) sont extérieurs aux instances décisionnaires du certificateur FPH.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 515 €
Selon la branche	6 000 € – 10 467 €
Prise en charge	Branches concernées

8 515 €	Valeur par défaut · 205 branches
8 210 €	CPNE de l'agriculture, CPNE des MFR, CPNE des centres de gestion agréés et habilités agricoles
10 467 €	CPNE Travail Temporaire, CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)
9 935 €	CPNEFP de l'enseignement privé indépendant
6 500 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date de décision	20/09/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	20/09/2026
Date de dernière délivrance possible	20/09/2030

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37980/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	1
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 11/2025 à 10/2026

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	100 %
Période	11/2024 – 10/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	2 176 €

Coût moyen par dossier	2 176 €
Durée moyenne	1554 h
Période	10/2024
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.